

N/REF : 31/03/2026 14H54 C:002020 I:02568
V/REF : AC/C42121
V/Email reçu le Mardi 31/03/2026 a 14H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AMAR
IMMEUBLE : LES AMARRE -AMAR
56, AVENUE GENERAL DE GAULLE
.
35260 CANCALE

Rennes, le 28 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 56 AVENUE GENERAL DE GAULLE - MME MR GUYON 06 89 07 59 22 (LOGEMENT
SINISTRÉ)
LOGEMENT N° 119921, PORTE N°4, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MONSIEUR MONNET VINCENT, PORT N°B11 TÉL. PORT. 0787578972

--
MONSIEUR JENOUVRIER: PORTE N° B12 TÉL. PORT. 0611996476

MOTIF : FUIITE PROVENANT DU LOGEMENT DU DESSUS

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/04
MISE EN PLACE DU VÉHIUCULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE LOGEMENT B12
CONSTAT : COMPTEUR NE TOURNE PAS
CONTRÔLE DU CHAUFFAGE
CONSTAT : AUCUNE FUIITE (LE LOCATAIRE NE REMET JAMAIS D'EAU DANS LE
CIRCUIT)
CONTRÔLE LOGEMENT B11
CONSTAT : LOCATAIRE ABSENT, MISE EN PLACE D'UN AVIS DE PASSAGE
CONTRÔLE LOGEMENT 4 RDC
REMARQUE : LE LOCATAIRE DU LOGEMENT B12 RAPPORTE QU'UN COUVREUR EST
INTERVENU ET QU'IL Y AVAIT DES FUITES EN TOITURE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 22/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DANS LOGEMENT 4
CONSTAT : TRACES DE HUMIDITÉ AU PLAFOND, AU DESSUS DE LA CHAUDIERE ET
DANS LE COULOIR.
RECHERCHE DE FUIITE DANS LOGEMENT DU DESSUS

CONSTAT : TRACES D HUMIDITÉ A GAUCHE SOUS LA CHAUDIERE.
RECHERCHE DE FUITE DANS LOGEMENT A24
CONSTAT : TRACES D INFILTRATION AU NIVEAU DU JOINT EN PÉRIPHÉRIE DU
RECEVEUR, PERTE DE PRESSION AU NIVEAU DE LA CHAUDIERE,
REMISE EN PRESSION A 1,5 BARS,
REPRISE JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DU RECEVEUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : BB AB Email envoyé le 27/05/26 a 18H43 Mme T KERMARREC
LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 26/05/26 A 10H05 TKERMARREC@AIGUILLON.COM
12/05 : MSG REP
07/05 : MESSAGE VOCAL M JENOUVRIER
MG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 30/04/26 A 10H42 MME T KERMARREC
SUITE ECHANGE AVEC LE LOCATAIRE DU LOGEMENT B12, CELUI CI REFUSE NOTRE
INTERVENTION CAR IL A DÉJÀ REÇU DEUX TECHNICIENS ET AUCUNE FUITE N'A
ÉTÉ CONSTATÉE. LA PROBLEMATIQUE PROVIENDRAIT DE LA TOITURE.
DEVONS NOUS CLOTURER LA DEMANDE ?
30/04 : MSG REP MR JENOUVRIER
28/04 : MESSAGE VOCAL PORTE B11 POUR POURSUITE INVESTIGATION
NR AB EMAIL ENVOYÉ LE 27/04/26 A 14H58 MME T KERMARREC
BB EMAIL ENVOYÉ LE 21/04/26 A 18H31 TKERMARREC@AIGUILLON.COM
AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 15/04/26 A 11H14 MME T KERMARREC
01/04 : MESSAGE VOCAL MR JENOUVRIER
BB EMAIL EMAIL ENVOYÉ LE 21/04/26 A 18:30 MME KERMARREC T

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL009-Ff RFE compl.EF-EC/chauf.>1/2jrPP	3	411,68	411,68
2,00	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml	4	30,87	61,74
TOTAL H.T.				473,42
T.V.A. a 10,00%				47,34
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>520,76</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.